

Le profil linguistique ainsi établi décrit la compétence linguistique spécifique requise par un poste bilingue, c'est-à-dire, le niveau de compétence requis d'un titulaire dans chacune des habiletés: lire, écrire, comprendre, parler, pour chaque langue officielle utilisée comme langue seconde. EXEMPLE:

PROFIL LINGUISTIQUE

Poste n° 001

	lire	écrire	comprendre	parler
Français, langue seconde	B	NIL	B	B
Anglais langue seconde	C	A	C	B

Les postes bilingues où seules les habiletés de parler et (ou) d'écrire dans la langue seconde sont requises, sont des postes bilingues dits "actifs". Lorsque la connaissance et l'usage des deux langues officielles sont requis pour un poste, mais uniquement pour les habiletés de lire et (ou) de comprendre, il s'agit d'un poste bilingue communément appelé "réceptif". Par exemple, les fonctions d'un archiviste peuvent nécessiter la seule habileté de lire dans la seconde langue officielle. On pourrait trouver d'autres exemples, où seules les habiletés de lire et (ou) de comprendre sont requises, dans certains types de fonctions interlocutrices. Un exemple suit de poste bilingue "réceptif" dans une unité où l'anglais est la langue principalement utilisée.